Résumé 6906A

Le projet de loi résulte de la division en deux projets de loi distincts du projet de loi 6906 portant initialement l’intitulé suivant : « Projet de loi autorisant le Gouvernement à participer au financement des travaux nécessaires à l’extension et à la modernisation de la station de traitement du Syndicat des Eaux du Barrage d’Esch-sur-Sûre (SEBES) et modifiant la loi modifiée du 31 juillet 1962 ayant pour objet le renforcement de l’alimentation en eau potable du Grand-Duché de Luxembourg à partir du réservoir d’Esch-sur-Sûre », dont il reprend les articles 1er à 3.

Le projet de loi 6906A vise à autoriser le Gouvernement à participer au financement des travaux nécessaires à l’extension et à la modernisation de la station de traitement de l’eau destinée à la consommation humaine du SEBES sur le nouveau site à Eschdorf. Les dépenses engagées par l’État au titre du projet ne peuvent pas dépasser le montant de 83.000.000 euros, le taux de participation de l’État ne pouvant pas excéder 50% du coût des travaux.